

Conseil syndical du 6 février 2019

Compte-rendu

Date de convocation : le 22 janvier 2019

Le 6 février 2019, le Conseil syndical s'est réuni au siège du Syndicat du bassin de l'Ouche, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

Collectivité représentée	TITULAIRES				SUPPLEANTS			
	Prénom	Nom	Présent	Absent	Prénom	Nom	Présent	Absent
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	Philippe	DEVEAUX	x		Jean-Louis	LANDRY		x
CA Beaune Côte et Sud	Gérard	ROY	pouvoir à JP MASSON	x	Xavier	COSTE		x
CC Forêts Seine et Suzon	Vincent	LEPRÊTRE		x	Catherine	LOUIS		x
	Pierre	PORTMANN		x	Claude	BARANGER		x
CC Ouche et Montagne	Géraldine	MEUZARD		x	Christian	ROLLIN	x	
	Jean-Pierre	PERROT	x		Stéphane	BINCZAK		x
	Jean-François	MICHEL		x	Hervé	POINTEREAU	x	
	Jean-Louis	MAILLOT	x		Jean-Noël	LAMIDEY	x sans délibérative	
	Alain	DUTHU	x		Bernard	CHAPUIS		x
CC Pays d'Arnay Liernais	Martine	CHAMBIN		x	Michel	ROUHETTE		x
CC Plaine Dijonnaise	Maurice	LEHOUX		x	Georges	GROSSEL		x
	Luc	JOLIET		x	Jean-Bernard	BOURDON		x
	Bernard	PAUTET		x	Bertrand	DUGIED		x
	Bernard	GEVREY	x		Jean-Marc	BERGERET		x
	Sylvain	VACHEZ	x		Benoît	FRANET		x
CC Pouilly/Bligny	Denis	MYOTTE		x	Jean	FLOUR		x
	Camille	COL		x	René	DESSEREE		x
	Etienne	FLAMAND	x		Monique	FEBVRE		x
CC Gevrey/Nuits	Claude	REMY		x	Jean-Marc	BROCHOT		x
CC Norge et Tille	Patricia	GOURMAND	x		Arlette	MARTIN-JORGE		x
CC Rives de Saône	Christian	BOMPY	x		Bernard	LEVEQUE		
Dijon Métropole	Jean-Patrick	MASSON	x		Dominique	BEGIN-CLAUDET		x
	Pierre	PRIBETICH		x	Philippe	BELLEVILLE		x
	Badiaâ	MASLOUHI	x		Jacques	CARRELET DE LOISY		x
	Frédéric	FAVERJON		x	Jean	DUBUET		x
	Catherine	HERVIEU	x		Thierry	FALCONNET		x
	Nicolas	BOURNY	x		Dominique	GRIMPRET		x
	Jean-Louis	DUMONT	x		Gilbert	MENUT		x
	Patrick	ORSOLA		x	François	NOWOTNY		x
	Céline	TONOT	x		Dominique	SARTOR		x
Anne	PERRIN-LOUVRIER	x		Stéphanie	MODDE		x	
Collège des communes	Bernard	LEVEQUE	x		Jean-Luc	PRALON		x

20 délégués présents - 1 pouvoir

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir.

1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 18 décembre 2018

Le Conseil syndical adopte le compte-rendu de la séance du conseil syndical du 18 décembre 2018.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Badiaâ MASLOUHI est désignée secrétaire de séance.

3. Projet de délibération n° 2019-03 – Désignation de 4 représentants d'EPCI au bureau

Les statuts disposent que chaque EPCI membre du syndicat est représenté au bureau du syndicat.

Le Conseil syndical complète le bureau, en désignant, à l'unanimité, les représentants suivants :

- Monsieur Claude Rémy pour la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin/Nuits-Saint-Georges
- Madame Patricia GOURMAND, pour la Communauté de communes Norge et Tille
- Madame Martine CHAMBIN, pour la Communauté de communes du Pays d'Arnay Liernais
- Monsieur Gérard ROY, pour la Communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud

4. Projet de délibération n° 2019-02 – Indemnités de fonction des élus

Lors de la séance du 18 décembre 2018, trois vice-présidents supplémentaires ont été désignés, conformément aux statuts révisés du syndicat.

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de fixer les modalités d'attribution individuelle des indemnités sur la base suivante :

- Pour le Président : 37.41% de l'indice brut 1015, soit 1 448,01 € bruts
- Pour les Vice-Présidents : 8% de l'indice brut 1015, soit 309,35 € bruts

La délibération ne sera applicable qu'après signature des arrêtés de délégation aux vice-présidents.

5. Projet de délibération n° 2019-04 - Signature d'une convention de mise à disposition de données sur l'eau avec le conseil départemental de Côte d'Or et signature d'une convention de preuve relative aux conditions d'accès à l'extranet du laboratoire départemental de la Côte d'Or

Le département dispose de données sur l'eau (hydrobiologie et qualité de l'eau), qui intéressent directement le Syndicat.

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec le Conseil départemental pour la mise à disposition gracieuse de ces données. Cette convention définit les conditions d'utilisation des données.

De même, le Département a développé un outil de consultation des rapports d'analyses via un module extranet afin de faciliter l'accès à ses clients à leurs rapports d'analyse dès 2012. Il est dorénavant possible de consulter des résultats partiels au fur et à mesure de leur validation technique.

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec le Conseil départemental pour définir la mise à disposition de l'accès au site Extranet du Laboratoire départemental pour consulter les résultats partiels et les rapports d'analyses.

6. Projet de délibération n°2019-01 - Débat d'orientations budgétaires – année 2019

Madame Catherine HERVIEU présente les orientations budgétaires.

Les résultats

Le compte administratif prévisionnel pour l'année 2018 fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice suivants :

- un excédent d'investissement de 314 924,48 €
- un déficit de fonctionnement de 228 336,60 €
- soit un résultat global de 86 587,88 €

Les résultats cumulés avec les exercices antérieurs devraient être les suivants :

- ↘ En fonctionnement : 322 781,04 €
- ↘ En investissement : 273 899,27 €

Soit au total 596 680,31 €

Les dépenses de fonctionnement font apparaître une baisse des charges de personnel entre 2017 et 2018, lié au départ de deux agents, l'un au 01.01.2018 et l'autre au 01.09.2018.

Les évolutions entre 2017 et 2018 s'expliquent :

- ✓ au chapitre 11, par l'importance des travaux d'entretien dans l'agglomération dijonnaise,
- ✓ au chapitre 042, par une régularisation d'écritures d'amortissement.

Le syndicat du bassin de l'Ouche n'a aucun emprunt en cours.

L'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Les charges de personnel s'élèvent à 225 439 Euros au titre du compte administratif 2018 prévisionnel.

Suite au départ de deux agents (l'un au 1^{er} janvier 2018 et l'autre au 1^{er} septembre 2018), les dépenses de personnel baisseront en 2019.

Le syndicat dispose de trois agents titulaires, de catégorie A.

Les orientations budgétaires 2019

Les dépenses

Les projets proposés sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement	
Travaux urgents	25 000 €
Bilan du contrat de bassin de l'Ouche	25 000 €
Plantations de ripisylve sur la Geline, à Tart-le-Bas	12 000 €
Projet de restauration d'un espace de liberté à Varanges (concertation avec services de l'Etat)	2 200 €
Projet de restauration physique des anciennes zones de remous (Gissey-sur-Ouche et de l'usine à Velars-sur-Ouche)	22 500 €
Rectification de dysfonctionnements hydrauliques suite aux travaux 2015 - Geline	2 000 €
Contrat pour la Nappe Sud	10 000 €
Charges de personnel	202 000 €
Dépenses d'équipement	
Travaux de prévention de la dégradation des berges sur le Suzon et l'Ouche (entre Plombières-les-Dijon et Sainte Marie-sur-Ouche)	150 000 €
Panneau pédagogique pourrait être mis en place à Fauverney,	2 000 €
Projet de restauration d'un espace de liberté à Tart-le-Bas	78 500 €
Projet de restauration d'un espace de liberté de l'Ouche à Varanges	21 500 €

Les recettes

Les subventions attendues pour 2019 s'élèvent à 121 000 €

Les cotisations

Compte tenu notamment de l'excédent du syndicat, le bureau propose de ne pas inscrire de cotisations au budget 2019.

Les cotisations s'élevaient en 2018 à 298 000 €. L'absence de cotisations en 2019 n'impactera pas la situation financière du syndicat, puisque l'excédent fin 2019 devrait être de 200 000 €.

Chaque année, le budget fait apparaître une ligne « travaux imprévus » pour ne pas voter un budget en excédent.

Par ailleurs, l'excédent sera à l'avenir repris par une nouvelle structure, qui ne financera pas nécessairement des projets sur le territoire des adhérents ayant contribué à cet excédent.

Il sera précisé aux membres du syndicat que l'absence de cotisation est exceptionnelle pour l'année 2019 et que des cotisations seront appelées dès 2020

Le Conseil syndical prend acte du rapport des orientations budgétaires 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président,



Jean-Patrick MASSON